



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} décembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 134 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, dans lequel figurent les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour 2017 (A/71/365/Add.4). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 4 novembre 2016.

2. Dans son rapport principal (A/71/365), le Secrétaire général donne une vue d'ensemble des prévisions de dépenses pour 2017 au titre de 31 missions politiques spéciales et des questions connexes de portée générale, et consacre cinq additifs aux prévisions de dépenses propres aux groupes thématiques I à III et aux deux plus grandes missions, à savoir la MANUA et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (A/71/365/Add.1 à 5). Le projet de budget du Secrétaire général pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi (qui relèvent tous deux du groupe thématique I) et celui de la Mission des Nations Unies en Colombie (groupe thématique III) sont présentés dans d'autres additifs. Les observations et recommandations du Comité sur certaines questions qui concernent les missions politiques spéciales en général, y



compris celles portant sur le Bureau d'appui commun de Koweït, qui relève du groupe thématique III, figurent dans son rapport principal (A/71/595); celles portant sur les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi que sur la MANUA et la MANUI sont présentées dans ses rapports correspondants (A/71/595/Add.1 à 5).

3. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture de crédits d'un montant net de 1 124 400 000 dollars pour les missions politiques spéciales au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (voir résolution 70/249 A). Un récapitulatif des crédits demandés pour l'exercice biennal est présenté à l'annexe I du rapport principal du Secrétaire général.

II. Utilisation des ressources en 2016

4. Le Secrétaire général prévoit que le crédit de 183 244 300 dollars qui a été alloué à la MANUA pour 2016 sera intégralement utilisé (voir A/71/365/Add.4, tableau 3). Le dépassement au titre du personnel civil, estimé à 5 010 300 dollars, sera compensé par une sous-utilisation des crédits prévus au titre des dépenses opérationnelles (4 910 100 dollars) et des militaires et du personnel de police (100 200 dollars).

5. Le tableau 1 du rapport du Secrétaire général présente les résultats obtenus en 2016. Le Secrétaire général reprend dans son rapport le texte explicatif relatif aux différents indicateurs de succès et donne des précisions quant : a) à la probabilité que l'objectif soit atteint à la fin de la période considérée; b) à l'état d'avancement des réalisations escomptées pour la période de janvier à mai 2016, y compris les facteurs de succès ou les éléments qui ont pu entraver la réalisation des objectifs; c) aux résultats qu'il est prévu d'obtenir de juin à décembre 2016. Le tableau 2 indique les réalisations escomptées, les indicateurs de succès, les estimations concernant les mesures des résultats pour 2016 et les objectifs fixés pour les mesures de résultats pour 2017.

6. S'agissant du cadre de budgétisation axée sur les résultats, le Comité consultatif constate à nouveau que nombre de réalisations escomptées et d'indicateurs de succès manquent de précision et de clarté puisque l'on ne sait pas ce que la Mission pourrait ou devrait accomplir dans le cadre de son mandat et des activités y relatives; de même, certains indicateurs de succès et certaines mesures des résultats gagneraient à être précisés. Le Comité fait des observations et des recommandations plus précises sur la question dans son rapport principal.

III. Ressources nécessaires en 2017

A. Mandat et hypothèses budgétaires pour 2017

7. Le Comité consultatif rappelle que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a été créée par la résolution 1401 (2002) du Conseil de sécurité pour une durée initiale de 12 mois. Son mandat a été prorogé à plusieurs reprises, le plus récemment par la résolution 2274 (2016) par laquelle le Conseil l'a prolongé jusqu'au 17 mars 2017. Le Secrétaire général signale que sur les plans

politique et économique comme en matière de sécurité, l'Afghanistan est toujours en proie à de graves difficultés, qui devraient se poursuivre en 2017. Il indique également que le Gouvernement poursuit son programme de réforme, notamment la réforme électorale et l'apport de changements à la Constitution, et que les progrès faits à ce jour en ce qui concerne la réforme électorale sont modestes. En mai 2016, une mission d'évaluation des besoins a été chargée de cerner les besoins des organismes de gestion des élections dans la perspective des nouvelles élections.

8. Les priorités et les hypothèses budgétaires pour 2017 sont exposées en détail aux paragraphes 14 à 19 du rapport. Plus précisément, le Secrétaire général décrit les problèmes propres au pays et les effets connexes. La mise en place d'un processus de paix semblant de moins en moins probable à brève échéance, l'appui régional et le soutien de l'ensemble de la communauté internationale au développement économique, au secteur de la sécurité et au renforcement de l'état de droit seront indispensables à l'instauration d'un environnement propice à la bonne gouvernance, au développement durable et à la sécurité humaine. Le Secrétaire général indique que dans le respect de la souveraineté afghane et de la prise en main et de la direction du pays par les Afghans, la Mission continuera de mettre l'accent sur l'appui politique, la défense des droits de l'homme et le renforcement de la cohérence et de la coordination de l'appui apporté par la communauté internationale à la stratégie de développement national du Gouvernement (*ibid.*, par. 18). Selon lui, les perspectives demeurent incertaines et la situation risque d'empirer (*ibid.*, par. 15); les progrès concernant la promotion de la paix et de la réconciliation ont été limités malgré l'intensification des efforts visant à instaurer un processus de paix.

9. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités au niveau international, la Mission continue à collaborer avec : l'équipe de pays des Nations Unies, conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2015-2019 et aux plans d'action connexes, en vue de renforcer la cohérence, la coordination, l'efficacité et l'alignement des programmes de l'équipe de pays entre eux et avec les programmes prioritaires du Gouvernement afghan; des entités des Nations Unies, telles que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech), Al-Qaida, les Taliban ainsi que les personnes et entités qui leur sont associées et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale; des entités extérieures au système des Nations Unies, dont l'Organisation de coopération économique et l'Organisation de la coopération islamique (*ibid.*, par. 10 à 13).

10. Le Secrétaire général signale également que la Mission devra continuer à être présente sur le terrain pour pouvoir s'acquitter de son mandat. Les bureaux régionaux et provinciaux offriront leurs bons offices pour appuyer à l'échelle locale les dispositifs de gestion et de résolution des conflits et les initiatives pour la paix dirigées et contrôlées par des Afghans; assureront la promotion des droits de l'homme, suivront la situation en la matière et communiqueront des renseignements à ce sujet; fourniront au siège de la Mission des rapports et des analyses sur les questions liées au mandat et les tendances constatées. Ils collaboreront en outre avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour ce qui est de la coordination et de la facilitation des interventions humanitaire, de la communication

de l'information y relative, y compris pour ce qui est de besoins, et de la négociation de l'accès humanitaire.

B. Ressources nécessaires

11. Le montant des ressources demandées pour la MANUA pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 est estimé à 170 166 900 dollars, soit une diminution nette de 13 077 400 dollars (7,1 %) par rapport au montant approuvé pour 2016 (ibid., tableau 3). La variation s'explique principalement par : a) la réduction nette proposée de 57 postes civils (ibid., tableau 6); b) la diminution nette des prévisions au titre des dépenses opérationnelles, qui tient essentiellement à : i) la réduction nette des ressources nécessaires au titre des installations et des infrastructures, en raison de la baisse des crédits demandés pour le carburant destiné aux groupes électrogènes, en partie contrebalancée par la hausse des montants demandés pour les travaux de construction et d'aménagement; ii) la diminution des ressources nécessaires au titre des transports terrestres, en raison de réductions dans la composition du parc de véhicules, de la baisse du coût du carburant et d'une diminution de la consommation de carburant; iii) la réduction des dépenses prévues au titre des transports aériens, étant donné que la modification de la composition de la flotte aérienne et la réduction des heures de vol ont entraîné une diminution des frais de location et d'exploitation des appareils; iv) la réduction nette des ressources nécessaires au titre des communications et de l'informatique, compte tenu de la baisse du coût des communications assurées par des réseaux commerciaux et des services d'appui, en partie contrebalancée par l'achat de matériel et de pièces de rechange, et par l'augmentation du coût des services informatiques.

12. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour 2017, la Mission s'était attachée à ce que la réduction des effectifs ne nuise pas à la sécurité de son personnel et de ses locaux ni à l'exécution de son mandat. Il a également appris que les composantes de la Mission avaient fait l'objet d'un examen en 2016 dont l'objet était de déterminer les effectifs minimaux nécessaires pour que la MANUA puisse s'acquitter des tâches qui lui avaient été confiées, compte tenu de la situation qui régnait dans le pays; il avait été décidé de proposer une réduction nette de 57 postes. La Mission a également examiné la structure de ses effectifs et les taux de vacance de chacune de ses unités administratives et analysé l'apport de chaque poste à l'exécution des différentes tâches et fonctions qui sous-tendent son mandat.

1. Militaires et personnel de police

13. Le montant demandé au titre des militaires et du personnel de police pour 2017 s'élève à 821 500 dollars, soit le même montant que le crédit ouvert pour 2016. Compte tenu de la sous-utilisation des crédits estimée à 100 200 dollars pour 2016, le montant net nécessaire pour 2017 s'élève à 721 300 dollars; il permettra de maintenir le même nombre de conseillers militaires (12) et de policiers (5) en 2017.

2. Personnel civil

Tableau 1
Effectifs nécessaires

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Effectif approuvé pour 2016	1 618	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 8 D-1, 28 P-5, 75 P-4, 75 P-3, 21 P-2, 164 SM, 1 G(AC), 186 AN, 977 AL et 79 VNU
Effectif proposé pour 2017	1 561	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 8 D-1, 27 P-5, 72 P-4, 71 P-3, 18 P-2, 156 SM, 1 G(AC), 172 AN, 953 AL et 79 VNU
Postes dont la création est proposée	4	1 P-2, 2 AN et 1 AL
Postes dont la suppression est proposée	61	1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 4 P-2, 8 SM, 16 AN et 25 AL
Postes dont la création est proposée (nouvelles fonctions) en vue de la régularisation des accords temporaires de prêts ^a	58	2 P-3, 5 SM, 4 AN, 29 AL et 18 VNU
Postes dont la suppression est proposée en vue de la régularisation des accords temporaires de prêts	58	2 P-3, 5 SM, 4 AN, 29 AL et 18 VNU

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; SM = agent du Service mobile; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a La création de 58 postes et la suppression de 58 autres postes ont pour objet d'officialiser les changements relatifs aux fonctions à assumer et aux unités administratives dont relèveront les titulaires de 58 postes qui avaient fait l'objet d'un prêt.

14. Un récapitulatif des effectifs nécessaires et des changements proposés figure aux paragraphes 29 à 42 du rapport du Secrétaire général. L'effectif total proposé comprend 1 561 postes, à savoir 357 postes soumis à recrutement international [200 administrateurs, 156 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux (Autres classes)], 1 125 postes soumis à recrutement national (172 administrateurs et 953 agents locaux) et 79 postes de Volontaire des Nations Unies, et représente une diminution nette de 57 postes par rapport aux effectifs approuvés pour 2016 (ibid., tableau 4). Les organigrammes indiquant les catégories et les classes figurent à l'annexe I du rapport. Les postes nécessaires pour 2017 sont présentés lieu par lieu aux paragraphes 38 à 40 du rapport et se décomposent comme suit :

- a) 873 postes au siège de la MANUA à Kaboul;
- b) 411 postes dans les six bureaux régionaux;
- c) 220 postes dans les six bureaux provinciaux;
- d) 42 postes au Bureau d'appui de la MANUA au Koweït (voir par. 21 à 26 ci-après);
- e) 10 postes pour les bureaux de liaison d'Islamabad et de Téhéran;
- f) 5 postes pour les services d'appui au Siège.

15. Le Secrétaire général indique qu'il est proposé de modifier le tableau d'effectifs approuvé pour tenir compte de la répartition effective des postes sur le terrain, ce qui permettrait de régulariser les situations dans lesquelles des postes ont été prêtés à d'autres unités administratives. Il est indiqué dans le rapport qu'à la suite de l'examen approfondi des ressources nécessaires auquel il a été procédé en 2016, la Mission a conclu qu'elle continuerait à avoir besoin au-delà de 2016 de certains postes ayant fait l'objet d'un prêt et a proposé de les conserver dans les unités administratives qui les accueillent actuellement plutôt que dans celles pour lesquelles ils avaient été initialement approuvés dans le tableau d'effectifs. Le tableau d'effectifs qui est proposé englobe 184 postes existants et fait apparaître une réduction nette de 57 postes, comme indiqué dans le tableau 6. Parmi les modifications, il est notamment proposé : a) de supprimer 61 postes (16 postes d'administrateur, 6 d'agent du Service mobile, 1 poste d'administrateur et 25 postes d'agent local) (ibid., tableau 6 et 7); b) de créer 1 poste d'agent local à la Section des opérations aériennes à Kaboul, 1 poste d'administrateur dans le bureau régional de Nangahar (Jalalabad) et 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national, le premier dans le Groupe du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies et le second à la Section de la gestion du matériel, qui sera située à Kaboul (ibid., tableau 6); c) de créer 58 postes au Siège et dans les bureaux régionaux et provinciaux pour régulariser les accords de prêt.

16. Ayant demandé des renseignements, le Comité consultatif a été informé que la régularisation des 184 postes prêtés (initialement pour répondre à des besoins opérationnels temporaires essentiels) entraînerait le transfert de 126 postes et la création de 58 autres postes dont les titulaires seraient affectés à de nouvelles fonctions¹. Le Secrétaire général indique les trois domaines fonctionnels qui recevront ou céderont les 184 postes considérés (ibid., tableau 5).

Récapitulatif des propositions de modifications en vue de la régularisation des accords temporaires de prêts

<i>Domaine fonctionnel</i>	<i>Postes reçus</i>	<i>Postes cédés</i>	<i>Variation nette</i>
Services organiques	67	(65)	2
Sécurité	49	(46)	3
Appui à la Mission	68	(73)	(5)
Total	184	(184)	–

Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la régularisation des accords temporaires de prêts visait à mettre de l'ordre dans le tableau d'effectifs de la Mission, notamment pour ce qui était du classement des différents postes. Il a également appris que la mise en service des fonctionnalités d'Umoja relatives à la

¹ Les transferts de postes visent à aider les missions à exécuter leur mandat sans tarder, les postes devant être utilisés pour des fonctions comparables ou connexes relevant de la même famille d'emplois, telle que définie par le Bureau de la gestion des ressources humaines. Les réaffectations de postes visent quant à elles à utiliser des postes initialement approuvés pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités sans rapport avec la fonction d'origine.

gestion des ressources humaines exigeait que le tableau d'effectifs exploité par Umoja corresponde à l'utilisation qui était faite des postes sur le terrain. S'étant renseigné, le Comité a aussi été informé que les chefs de mission étaient habilités à transférer et à réaffecter des postes pour faire face à des besoins opérationnels essentiels imprévus, les transferts et réaffectations n'étant cependant valables que pour l'exercice pendant lequel la décision avait été prise, après quoi les postes devaient être restitués à l'unité administrative qui les avait cédés. Toutefois, si les raisons ayant motivé le transfert ou la réaffectation persistent au-delà de l'exercice, l'arrangement temporaire doit être porté à la connaissance des organes gouvernementaux dans le cadre du projet de budget suivant, pour examen et approbation.

17. Compte tenu des renseignements qu'il a obtenus, le Comité consultatif note que dans de nombreux cas, les prêts durent depuis plus de deux ans. Au vu de l'importance que revêtent l'information financière, l'allocation des fonds et l'administration du personnel, il comprend bien que la proposition correspond à un réalignement des ressources humaines de la Mission et que le tableau d'effectifs exploité par Umoja doit cadrer avec la situation sur le terrain. Néanmoins, le Comité note que les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs constituent surtout une opération de nettoyage des données pour la MANUA.

18. Le Comité consultatif s'inquiète du nombre élevé d'accords de prêt et déplore que le tableau d'effectifs n'ait pas été modifié au fur et à mesure dans le cadre de la procédure budgétaire; de fait, bon nombre de ces prêts existent de longue date, et pendant longtemps aucune information n'a été communiquée au sujet de ces mouvements de personnel. Il regrette également le peu de renseignements qui lui ont été communiqués sur la fréquence des accords de prêt dans d'autres missions politiques spéciales et déplore que les organes intergouvernementaux n'aient pas été informés de la manière dont le personnel était effectivement déployé sur le terrain et aient donc examiné des tableaux d'effectifs qui ne correspondaient pas à la réalité. Il compte que la procédure régissant l'apport de modifications aux postes sera désormais suivie à la lettre et que tout changement qui pourrait être proposé sera assorti d'une justification. Le Comité fait des observations et des recommandations plus précises sur la question dans son rapport principal (A/71/595).

19. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général relatives aux effectifs de la MANUA, sous réserve des observations qu'il a formulées plus haut.

Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et Bureau d'appui commun de Koweït

20. Aux paragraphes 160 et 171 de son rapport, le Secrétaire général donne des renseignements sur les arrangements pris en matière de partage des coûts et la collaboration au titre des activités d'appui du Bureau d'appui commun de Koweït qui sont imputées au budget de la MANUI. Les ressources nécessaires à la composante du Bureau qui est financée à partir du budget de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) sont indiquées dans les prévisions budgétaires concernant cette dernière (voir A/71/365/Add.5).

21. Le Secrétaire général propose de revoir les effectifs du Bureau d'appui commun de Koweït pour la MANUA, en ramenant de 40 à 39 le nombre de postes temporaires, comme suit :

a) Suppression de 1 poste temporaire d'assistant (finances) (Service mobile) à la Section des finances;

b) Suppression de 1 poste temporaire d'assistant (ressources humaines) (Service mobile) à la Section des ressources humaines;

c) Transfert de 1 poste temporaire d'assistant aux systèmes d'information (Service mobile) de la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications à la Section des ressources humaines du Bureau d'appui commun de Koweït.

22. Le Secrétaire général propose également de ramener de 9 à 3 le nombre de postes temporaires au Bureau d'appui de la MANUA au Koweït, comme suit :

a) Suppression de 1 poste temporaire d'assistant aux systèmes d'information (agent local) à la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications;

b) Suppression de 2 postes temporaires de chauffeur (agent local) à la Section du transport de surface;

c) Transfert de 1 poste temporaire d'assistant aux systèmes d'information (Service mobile) de la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications à la Section des ressources humaines du Bureau d'appui commun de Koweït;

d) Transfert de 1 poste temporaire d'assistant aux systèmes d'information (Service mobile) de la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications à Koweït à la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications à Kaboul;

e) Transfert de 1 poste temporaire d'assistant aux systèmes d'information (Service mobile) au bureau régional de Balkh (Mazar-e-Charif).

23. Les trois membres du personnel restants au Bureau d'appui de la MANUA au Koweït travaillent dans le Groupe intégré déontologie et discipline (1 poste temporaire de P-5) et à la Section de la sécurité (1 poste temporaire d'agent du Service mobile et 1 poste temporaire d'agent local). Ils continueront de rendre directement des comptes à leurs chefs respectifs en poste à Kaboul (ibid., par. 160), compte tenu du maintien de structures hiérarchiques et de responsabilités distinctes au sein de la MANUA.

24. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que sur les 72 postes temporaires proposés pour 2017 pour le Bureau d'appui commun de Koweït, 39 seraient financés par la MANUA et 33 par la MANUI, avec au total 7 postes temporaires consacrés au traitement des états de paie (voir l'annexe au présent rapport, voir également A/71/365/Add.4, tableau 12). S'agissant de l'appui transactionnel offert dans le domaine des finances, le Secrétaire général explique dans son rapport principal que dans le cadre d'un arrangement provisoire, c'est le Département de l'appui aux missions qui s'occupe des états de paie du Centre de services régional d'Entebbe et du Bureau d'appui commun de Koweït pour répondre aux besoins opérationnels liés au lancement du groupe 5 d'Umoja (voir A/71/365, par. 99 à 102). Après avoir demandé un complément d'information, le Comité a été informé qu'il fallait porter à 18 le nombre de membres du personnel en charge des

états de paie au Bureau d'appui commun de Koweït grâce à un transfert de postes temporaires des missions sur le terrain.

25. Le Comité consultatif continue de déplorer le manque de clarté de la structure, des fonctions et des capacités du Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et du Bureau d'appui commun de Koweït. À cet égard, il se demande toujours s'il est encore pertinent de conserver au Koweït deux entités séparées ayant des structures hiérarchiques et des responsabilités distinctes à l'égard de la MANUA compte tenu des propositions susmentionnées concernant les effectifs (voir A/69/628/Add.2, par. 25 et A/70/7/Add.14, par. 24 à 26).

26. Le Comité consultatif a formulé des observations et recommandations concernant le Bureau d'appui commun de Koweït et d'autres structures d'effectifs au Koweït dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/71/595).

3. Dépenses opérationnelles

27. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour 2017 s'établit à 57 426 700 dollars, soit une diminution de 6 499 000 dollars (10,2 %) par rapport au montant approuvé pour 2016. Cette diminution s'explique essentiellement par la réduction des dépenses afférentes aux installations et infrastructures (de 2 727 000 dollars) et celle des frais de transport aérien (de 3 287 000 dollars). **Sous réserve des observations et recommandations formulées dans les paragraphes ci-dessous, le Comité recommande que les propositions du Secrétaire général ayant trait aux dépenses opérationnelles soient approuvées.**

Services de sécurité

28. Comme indiqué à l'annexe II du rapport du Secrétaire général, le montant estimatif total des dépenses de sécurité pour 2017 s'élève à 41 906 400 dollars, compte tenu des dépenses de personnel correspondant à 108 postes temporaires soumis à recrutement international, 403 postes temporaires soumis à recrutement national et 3 postes de Volontaire des Nations Unies. En particulier, le montant des dépenses prévues pour les services de sécurité à la rubrique Installations et infrastructures est estimé à 10 920 100 dollars pour 2017. Ce montant comprend les dépenses liées au déploiement de gardes armés fournis par des sociétés de sécurité privées à Kaboul et dans les bureaux locaux de la MANUA (7 229 400 dollars), la part revenant à la Mission des dépenses afférentes aux plantons armés détachés par la Direction afghane des services de protection et de sécurité (1 459 200 dollars) et la part revenant à la MANUA du budget du Département de la sûreté et de la sécurité administré par le Programme des Nations Unies pour le développement (786 000 dollars) [voir A/71/365/Add.4, par. 235 e)].

29. Au paragraphe 2 de la section II de la résolution 69/274 B, l'Assemblée générale a décidé que la présentation des prévisions budgétaires concernant les services de sécurité devait être améliorée et que des renseignements suffisamment détaillés devaient notamment être donnés, en particulier des informations claires sur les agents détachés auprès de la Mission par des sociétés de sécurité privées, ainsi que des précisions sur les modalités selon lesquelles était autorisée la distribution des fournitures remises à ces agents et sur les modalités de comptabilisation des

fournitures ainsi distribuées (voir A/69/628/Add.2, par. 42 et 43). Dans sa résolution 70/248 A, l'Assemblée générale a souscrit à la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que des renseignements suffisamment détaillés soient donnés sur les prévisions budgétaires concernant les services de sécurité (A/70/7/Add.14, par. 33). Lors de son examen, le Comité a reçu, comme suite à sa demande, des renseignements détaillés sur les services de sécurité, notamment sur le nombre de gardes et sur les lieux dans lesquels ils étaient postés ainsi que sur le montant total des dépenses par type de services et période. **Le Comité consultatif souligne que les projets de budget devraient à l'avenir être plus transparents et étayés par davantage d'information. Il demande de nouveau que des renseignements détaillés concernant les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses des services de sécurité figurent dans les projets de budget pour la MANUA.**

Consultants

30. Dans son rapport, le Secrétaire général explique que le montant demandé au titre des consultants (205 900 dollars) servira à couvrir les services techniques et spécialisés de consultants chargés de former les membres du personnel de la Mission (131 100 dollars) et d'exécuter d'autres tâches à l'appui des activités opérationnelles de la Mission (74 800 dollars) (voir A/71/365/Add.4, par. 228). Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé que les tâches autres que les activités de formation avaient trait aux efforts de facilitation du dialogue et aux interventions de médiation (43 400 dollars), à l'analyse des risques électoraux (20 700 dollars) et à la préparation du personnel pour qu'il soit en mesure d'appuyer l'organisation et la conduite des élections (10 700 dollars). **Tout en étant conscient qu'il peut être nécessaire de recourir à des consultants pour bénéficier d'un savoir-faire spécialisé non disponible en interne, le Comité consultatif réaffirme que cette pratique doit être limitée au strict minimum et que la MANUA devrait mobiliser ses propres compétences internes. Il recommande donc que le montant demandé soit réduit de 10 % (20 590 dollars).**

Transport terrestre

31. Le montant estimatif demandé au titre du transport terrestre est de 1 588 600 dollars, qui serviront à couvrir les dépenses prévues pour le parc automobile de la Mission, qui comprend 284 véhicules, dont 238 véhicules de transport de passagers (tous blindés à l'exception de 15 véhicules) et 46 autres véhicules (3 véhicules 4 x 4 blindés pour la réserve opérationnelle, 17 camions et 9 véhicules de manutention, 2 tracteurs, 11 ambulances, 2 fourgons, 1 véhicule à l'épreuve des mines RG-32 et 1 autocar moyen) (ibid., par. 238). Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé que les membres du personnel des Nations Unies de la classe D-1 ou de rang supérieur avaient droit à un véhicule de fonction et que cette politique était appliquée à la MANUA par la mise à disposition de véhicules 4 x 4 blindés. Le Comité a aussi été informé que compte tenu des conditions de sécurité régnant dans le pays, la MANUA n'appliquaient pas les ratios standard concernant la mise à disposition de véhicules : les membres du personnel recrutés sur le plan national conduisaient des véhicules de la MANUA; seuls quelques membres du personnel recrutés sur le plan international se voyaient délivrer un permis de conduire compte tenu des fonctions exceptionnelles qui étaient les leurs ou des services fournis, comme la sécurité et le contrôle des mouvements; et la majorité des véhicules

blindés de transport de passagers sont gérés centralement par le Groupe de gestion du parc de véhicules qui fait appel à des chauffeurs recrutés sur le plan local.

Projets relatifs à l'approvisionnement en énergie

32. Le montant demandé (29 014 900 dollars) permettra de couvrir les dépenses prévues au titre des installations et infrastructures, à savoir les travaux d'aménagement, de rénovation et de construction des locaux, dont un montant de 700 000 dollars pour les services d'architecture et de démolition (ibid., par. 235 h). Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé que le montant de 700 000 dollars devait permettre de financer le passage d'un bureau extérieur à l'énergie solaire dans le cadre d'un projet exécuté dans toutes les missions sous la Direction de l'appui aux missions, qui avait pour but de réduire de 50 % l'empreinte carbone d'ici à 2020. Le Comité a aussi appris qu'après avoir effectué une étude sur les locaux de la MANUA, le Centre des normes et études techniques de Brindisi avait recommandé de réduire l'empreinte carbone dans quatre complexes de la Mission, ceux de Balkh (Mazar-e-Charif), Nangarhar (Jalalabad), Kandahar et Bamiyan. Il avait donc été proposé d'exécuter le premier projet de réduction de l'empreinte carbone au bureau régional de Balkh (Mazar-e-Charif), pour un montant estimatif de 700 000 dollars, correspondant à l'installation d'un dispositif d'énergie solaire d'une puissance de 150 kilowatts, qui devrait être amorti au bout de 7,7 ans. **Le Comité consultatif engage la MANUA à poursuivre ses efforts pour réduire son empreinte écologique. Il accueille avec satisfaction l'initiative environnementale qu'elle a prise et recommande qu'elle fournisse une analyse coûts-avantages du projet d'énergie solaire, et notamment des dépenses à engager, des économies escomptées et du délai estimatif d'amortissement ou de recouvrement de l'investissement sur la durée de vie du projet du bureau.**

Informatique

33. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le montant demandé au titre de l'informatique (2 700 700 dollars) permettra de financer le remplacement d'ordinateurs portables et de matériel de réseau (302 300 dollars); l'achat de licences d'utilisation et l'entretien de divers logiciels et le soutien technique y relatif (677 700 dollars); les services informatiques centralisés fournis au quartier général de la Mission à Kaboul et à tous les bureaux locaux, les services de stockage de données centralisés fournis à la Base de soutien logistique de Brindisi, ainsi que la maintenance du système d'alimentation sans interruption de la Mission (1 352 900 dollars); et les fournitures et les pièces de rechange (367 800 dollars). Après avoir demandé des précisions, le Comité a appris que la Mission avait acheté en 2013 et 2015 des ordinateurs portables équipés de processeurs relativement peu puissants qui posaient des problèmes pour utiliser les nouvelles applications informatiques de l'ONU, de plus en plus nombreuses, celles de la génération précédente et celles utilisées localement. En 2016, la Mission a acheté des ordinateurs portables dotés de processeurs plus puissants pour remédier aux problèmes de performance rencontrés par le passé. **Le Comité consultatif compte qu'à l'avenir les directives formulées par le Bureau de l'informatique et des communications seront suivies pour formuler et appliquer des plans relatifs à l'achat de matériel informatique adapté.**

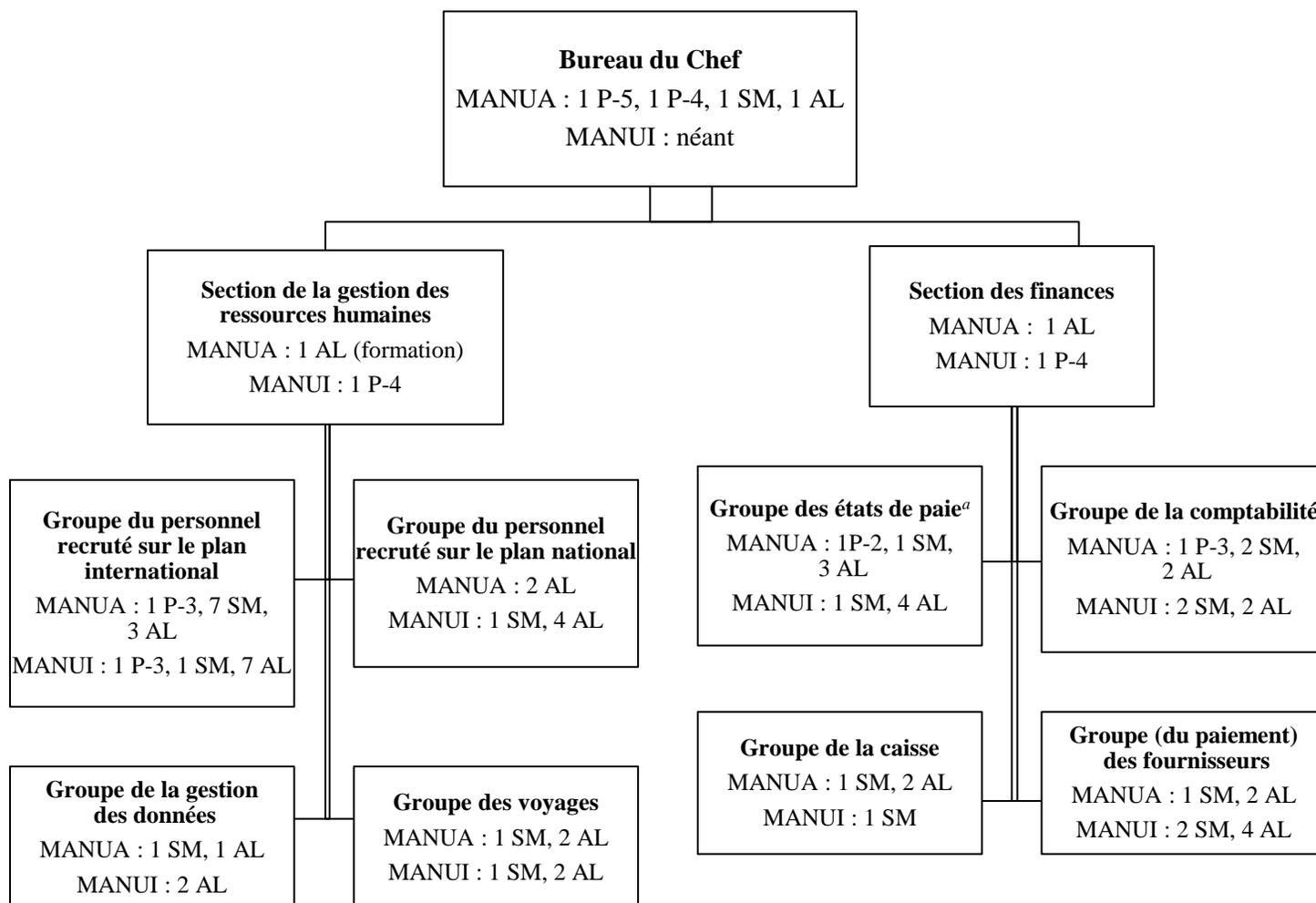
IV. Recommandation

34. Sous réserve des observations et recommandations formulées dans les paragraphes ci-dessus et dans son rapport principal (A/71/595), le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources nécessaires en 2017 pour la MANUA.

Annexe

Bureau d'appui commun de Koweït

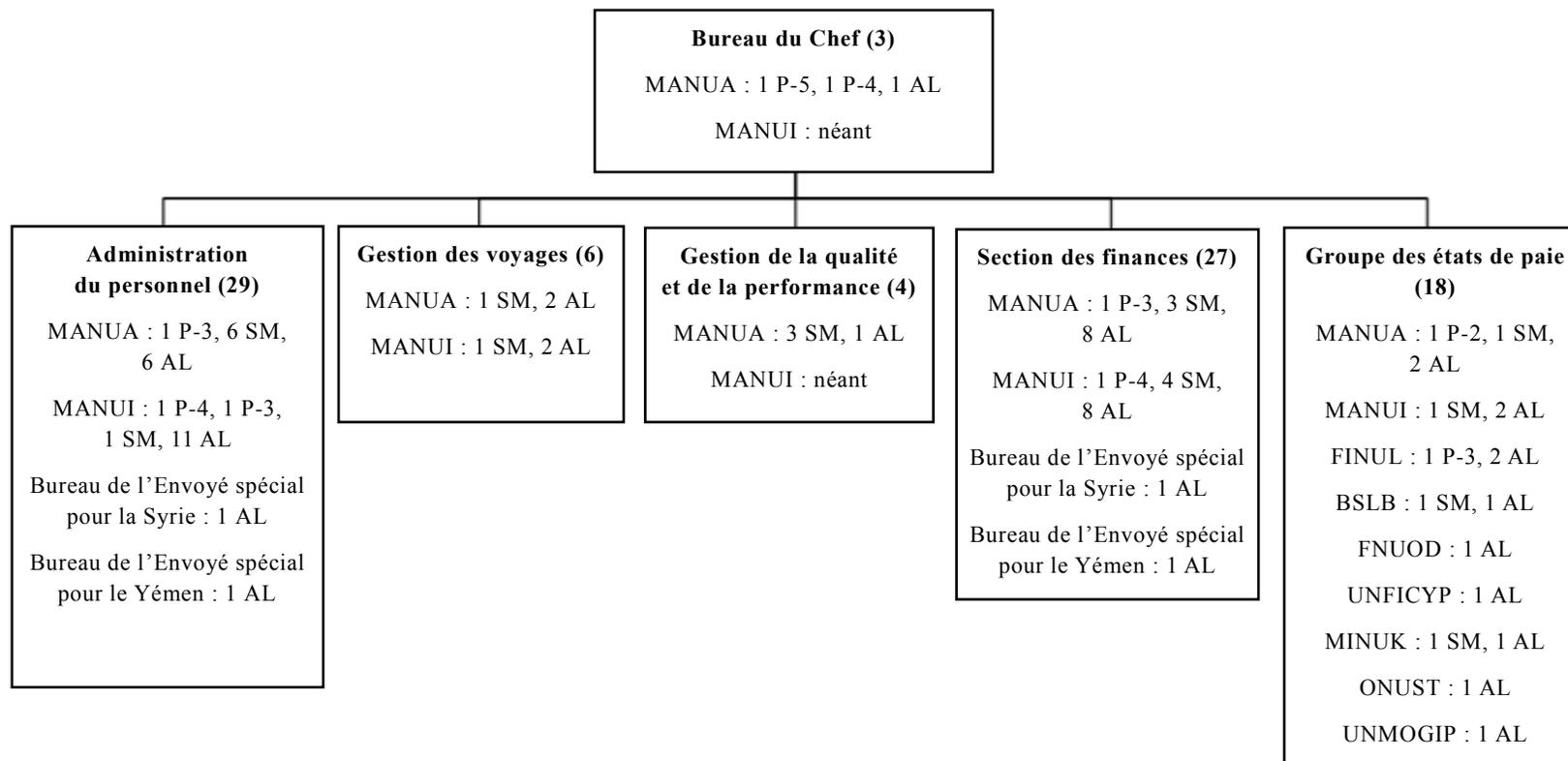
A. Effectif approuvé pour 2016



Abréviation : AL : agent local; SM : Service mobile.

^a Sept des 10 postes temporaires au Groupe des états de paie s'occupe du traitement des états des paie, les trois autres du traitement des demandes de remboursement des frais de voyage.

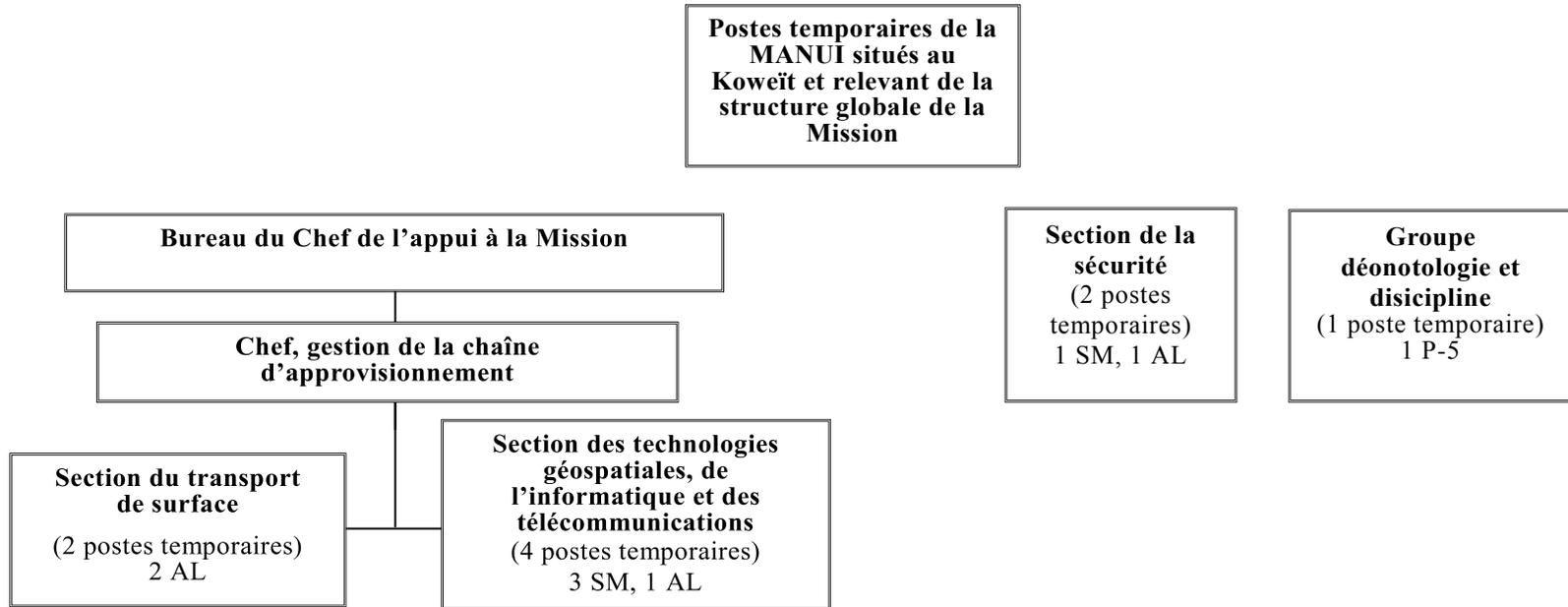
B. Effectif proposé pour 2017



Abréviations : AL : agent local; BSLB : Base de soutien logistique de Brindisi; FINUL : Force intérimaire des Nations Unies au Liban; FNUOD : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement; MINUK : Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo; ONUST : Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve; SM : Service mobile; UNFICYP : Force des Nations Unies chargé du maintien de la paix à Chypre; UNMOGIP : Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan.

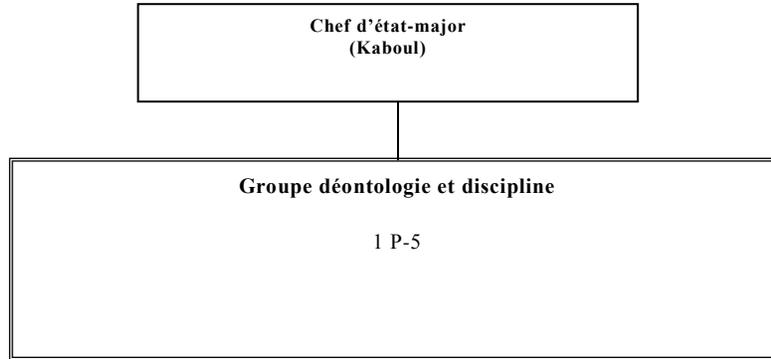
Bureau de la MANUA au Koweït

A. Effectif approuvé pour 2016



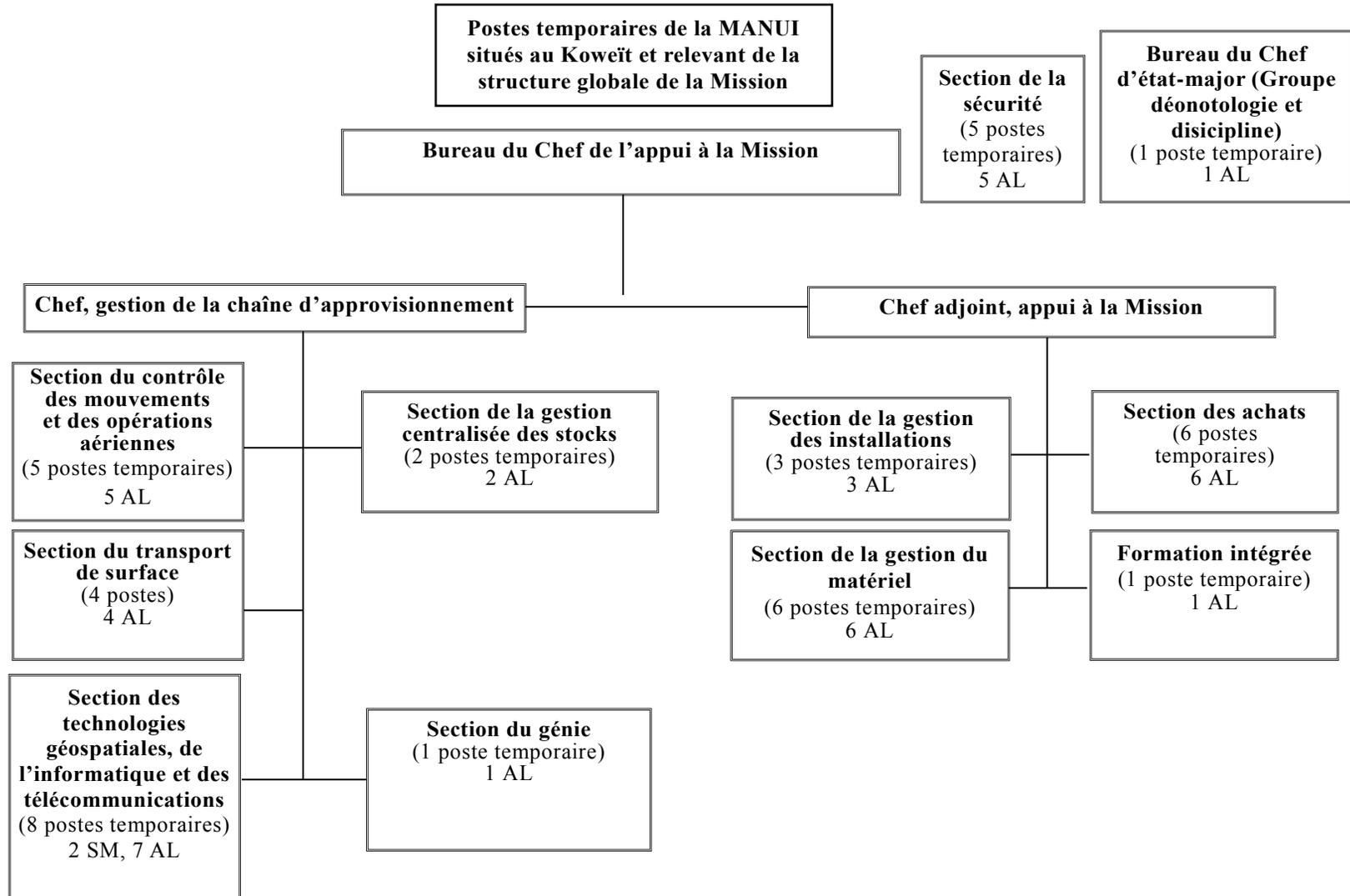
Abréviations : SM : Service mobile; AL : agent local.

B. Effectif proposé pour 2017



Bureau de la MANUA au Koweït

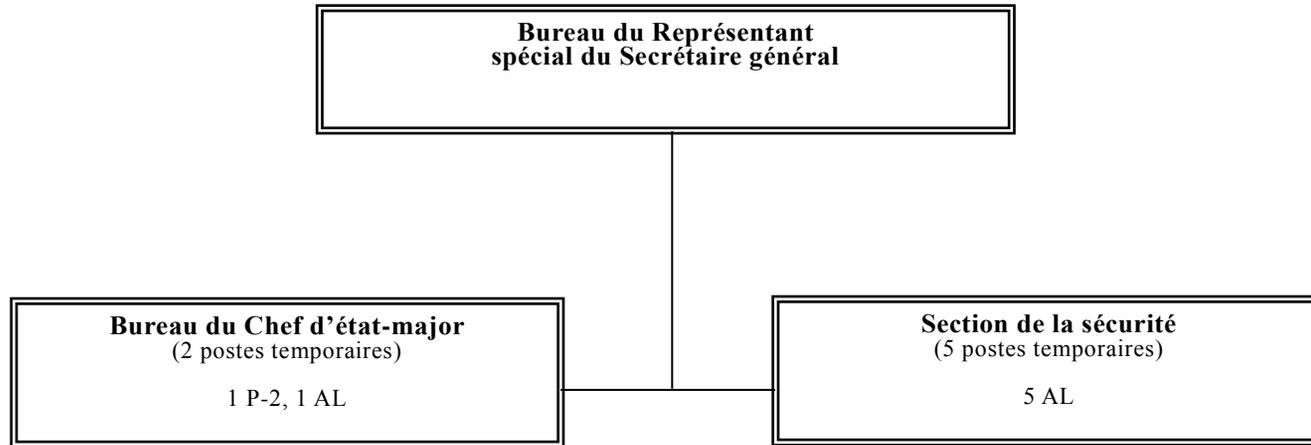
Effectif approuvé pour 2016



Abréviations : SM : Service mobile; AL : agent local.

Services organiques de la MANUI au Koweït

Effectif proposé pour 2017



Services organiques de la MANUI au Koweït

Effectif proposé pour 2017

